

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 1

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 04 mai 2023
(COCOF-BT-0.26388)**

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 04 avril 2023
(COCOF-BT-0.26387)

Décision:
Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 3

Arrêté 2023/ 217 du Collège de la Commission communautaire française fixant l'attribution du marché public de services relatif au contrôle périodique des installations de détection incendie, détection gaz et d'alerte alarme, effectué par un organisme de contrôle agréé.- report du 04/05/2023 (COCOF-BT-RV-14.26330)

Décision:

Reporté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 4

Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation) Fonction publique - Projet d'arrêté 2022/1453 du Collège de la Commission communautaire française portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives aux mandats dans les organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française – première lecture.- report du 12/07/2022- report du 20/07/2022- report du 06/09/2022- report du 13/09/2022- report du 20/09/2022- report du 04/10/2022- report du 11/10/2022- report du 18/10/2022- report du 08/11/2022- report du 15/11/2022- report du 22/11/2022- report du 29/11/2022- report du 06/12/2022- report du 13/12/2022- report du 17/01/2023- report du 24/01/2023- report du 31/01/2023- report du 07/02/2023- report du 14/02/2023- report du 28/02/2023- report du 07/03/2023- report du 14/03/2023- report du 21/03/2023- report du 28/03/2023- report du 11/04/2023- report du 18/04/2023- report du 25/04/2023- report du 02/05/2023
(COCOF-BC-63.25096)

Décision:
Reporté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 5

Fonction publique - Arrêté 2023/867 du Collège de la Commission communautaire française portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives aux mandats – première lecture.
(COCOF-BT-14.26383)

Décision:
Reporté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 6

Arrêté 2023/968 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur de la commission d'évaluation des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française Arrêté 2023/969 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur des commissions de sélection des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française Première lecture.
(COCOF-BT-14.26380)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte, en première lecture :

- L'arrêté 2023/968 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur de la commission d'évaluation des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française
- L'arrêté 2023/969 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur des commissions de sélection des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française

Le Collège charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de soumettre ces deux arrêtés à la négociation avec les organisations syndicales au sein du comité de secteur XV et de soumettre l'arrêté 2023/968 fixant le règlement d'ordre intérieur de la Commission d'évaluation à l'avis de l'Autorité de protection des données.

Il charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 7

2023/869 Projet d'arrêté portant exécution du décret du 9 mai 2019 de la Commission communautaire française relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française, tel que modifié - 1ère lecture
(COCOF-BT-14.26382)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte, en première lecture, l'arrêté 2023/869 portant exécution du décret du 9 mai 2019 de la Commission communautaire française relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française, tel que modifié.

Il charge la Présidente du Collège, chargée de la fonction publique de le soumettre à la section législation du Conseil d'Etat en application de l'article 84, §1^{er}, alinéa 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Il charge la Membre du Collège compétente pour le Budget de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 8

Arrêté 2023/878 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 13 avril 1995 fixant le statut pécuniaire des membres du personnel des services du Collège de la Commission communautaire française – première lecture. (COCOF-BT-14.26381)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte, en première lecture, l'arrêté 2023/878 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 13 avril 1995 fixant le statut pécuniaire des membres du personnel des services du Collège de la Commission communautaire française.

Le Collège charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de soumettre cet arrêté à la négociation avec les organisations syndicales au sein du comité de secteur XV puis de le soumettre à l'avis du Conseil d'Etat dans un délai de 30 jours.

Il charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 9

Arrêté 2023/102 du Collège de la Commission communautaire française fixant le mode de passation et le cahier spécial des charges d'un marché de fourniture ayant pour objet l'achat de matériel professionnel de cuisine pour l'aménagement de deux cuisines dans la nouvelle école Jules Verne (COCOF-RV-BT-66.26378)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/102 du Collège de la Commission communautaire française fixant le mode de passation et le cahier spécial des charges d'un marché de fourniture ayant pour objet l'achat de matériel professionnel de cuisine pour l'aménagement de deux cuisines dans la nouvelle école Jules Verne de la commission communautaire française.

Une délégation de signature et de compétence est donnée à l'administrateur général des services du Collège de la Commission communautaire française pour la passation, l'attribution, la conclusion, l'exécution (à l'exception des délégations prévues aux articles 4 et 5 de l'arrêté 2023/102 joint en annexe) la modification d'un élément du cahier spécial des charges, la renonciation à attribuer et la relance d'une autre procédure en lien avec le présent marché

Les dépenses relatives à ce marché seront imputées aux allocations de base du budget suivantes :
29.003.008.03.1211, 29.003.11.01.7422 et 31.002.11.06 7200

Le Collège charge le Membre du Collège qui a l'Enseignement dans ses attributions, et le Membre du Collège qui a la Fonction publique dans ses attributions de l'exécution de cet arrêté.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 10

Projet d'arrêté 2023/907 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 25.000,00 euros en faveur de l'asbl Zinneke pour l'organisation de ses activités, en Région de Bruxelles-Capitale, durant l'année 2023

(COCOF-RV-64.26377)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/907 relatif à l'octroi d'une subvention de 25.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Zinneke pour l'organisation de ses activités, en Région de Bruxelles-Capitale, durant l'année 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 13.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 11

Projet d'arrêté 2023/842 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 30.000,00 euros en faveur de l'asbl BRUSSELS MUSEUMS pour son fonctionnement en 2023 (COCOF-RV-64.26376)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/842 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl BRUSSELS MUSEUMS pour son fonctionnement en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 13.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 12

Projet d'arrêté 2023/873 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 30.000,00 euros en faveur de l'asbl Médecins du Monde Belgique pour son projet "Médibus Bruxelles"
(COCOF-AM-48.26370)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/873 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Médecins du Monde Belgique pour son projet "Médibus Bruxelles".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 002 34 07.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 13

Projet d'arrêté 2023/872 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 40.000,00 euros en faveur de l'asbl Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale pour son projet « Données Services de Santé Mentale : recueil, analyse et transfert ».
(COCOF-AM-48.26369)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/872 relatif à l'octroi d'une subvention de 40.000,00 euros pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale pour son projet « Données Services de Santé Mentale : recueil, analyse et transfert ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 002 34 07.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 14

Projet d'arrêté 2023/785 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 27.000,00 euros en faveur de l'asbl LA GUISE - Centre de psychomotricité spécialisée pour la prévention et l'aide spécifique en faveur des jeunes enfants par la pratique psychomotrice relationnelle.
(COCOF-AM-48.26368)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/785 relatif à l'octroi d'une subvention de 27.000,00 euros pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl LA GUISE - Centre de psychomotricité spécialisée pour la prévention et l'aide spécifique en faveur des jeunes enfants par la pratique psychomotrice relationnelle.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 002 34 07.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 15

Projet d'arrêté 2023/776 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 18.000,00 euros en faveur de l'asbl SIMILES BRUXELLES - ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES, À LEURS FAMILLES ET LEURS PROCHES pour soutenir les familles et proches de personnes atteintes de troubles psychiques.
(COCOF-AM-48.26367)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/776 relatif à l'octroi d'une subvention de 18.000,00 euros pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl SIMILES BRUXELLES - ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES, À LEURS FAMILLES ET LEURS PROCHES pour soutenir les familles et proches de personnes atteintes de troubles psychiques.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 16

Projet d'arrêté 2023/773 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 76.000,00 euros en faveur de l'asbl SANTÉ MENTALE EXCLUSION SOCIALE - BELGIQUE pour son projet Smes Support (COCOF-AM-48.26366)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/773 relatif à l'octroi d'une subvention de 76.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl SANTÉ MENTALE EXCLUSION SOCIALE - BELGIQUE pour son projet Smes Support.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 17

Avant-Projet de décret 2023/889 relatif à l'organisation des formations visant l'apprentissage du français dans le cadre du parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale - Première lecture. (COCOF-AM-49.26379)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française:

- Approuve en première lecture le présent avant-projet de décret
- Charge le membre du Collège ayant l'action sociale dans ses attributions de:
 - Soumettre l'avant-projet de décret à la section législation du Conseil d'Etat pour avis dans les 30 jours (en application de l'article 84, §1er, al.1er, 2° des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat),
 - Soumettre l'avant-projet de décret à l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l' Aide aux personnes et de la Santé - Section Cohésion sociale,
 - Soumettre l'avant-projet de décret à l'avis de l'autorité de protection des données
 - De saisir l'organe de concertation intra-francophone

Il charge le membre du Collège ayant l'Action sociale dans ses attributions de l'exécution de cet avant-projet de décret.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 18

Projet d'arrêté 2023/927 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 17.000,00 euros en faveur de l'asbl Nativitas pour la réinsertion sociale par le logement de transit et l'accompagnement des résidents.

(COCOF-AM-49.26375)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/927 relatif à l'octroi d'une subvention de 17.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Nativitas pour la réinsertion sociale par le logement de transit et l'accompagnement des résidents.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 19

Projet d'arrêté 2023/926 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 14.000,00 euros en faveur de l'asbl MISSION LOCALE DE MOLENBEEK (MLOC Molenbeek) pour les frais de fonctionnement de son restaurant social « LES UNS ET LES AUTRES".
(COCOF-AM-49.26374)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/926 relatif à l'octroi d'une subvention de 14.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl MISSION LOCALE DE MOLENBEEK (MLOC Molenbeek) pour les frais de fonctionnement de son restaurant social« LES UNS ET LES AUTRES".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Soale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 20

Projet d'arrêté 2023/915 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 34.000,00 euros en faveur de l'asbl HAMAC pour son projet de recherche/recrutement des accompagnants bénévoles en vue de soutenir les familles monoparentales en région bruxelloise.
(COCOF-AM-49.26373)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/915 relatif à l'octroi d'une subvention de 34.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl HAMAC pour son projet de recherche/recrutement des accompagnants bénévoles en vue de soutenir les familles monoparentales en région bruxelloise.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023

POINT 21

Projet d'arrêté 2023/912 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ pour l'organisation de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté 2023.
(COCOF-AM-49.26372)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/912 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ pour l'organisation de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 17 mai 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 17 MAI 2023**

POINT 22

Projet d'arrêté 2023/910 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 27.000,00 euros en faveur de l'asbl Aidants Proches Bruxelles pour son projet "Soutenir ceux qui soutiennent".
(COCOF-AM-49.26371)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/910 relatif à l'octroi d'une subvention de 27.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Aidants Proches Bruxelles pour son projet "Soutenir ceux qui soutiennent".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT